



pasec
Programme d'analyse des systèmes
éducatifs de la confemem



APPUI TECHNIQUE POUR LA MISE EN PLACE OU LE RENFORCEMENT DE SYSTEMES NATIONAUX D'EVALUATION

Benin - Burkina Faso - Mali - Togo

Ce rapport a pour objet de rendre compte des missions effectuées en novembre/décembre 2015 dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Togo, afin d'accompagner ces pays dans leur réflexion pour mettre en place ou renforcer leurs systèmes nationaux d'évaluation, l'objectif étant, qu'à terme, ils soient en mesure de mener leurs propres évaluations des acquis scolaires, et ce, en adéquation avec les besoins en informations du pays.



République du Bénin



République du Burkina Faso



République du Mali



République du Togo

Table des matières

1	OBJECTIFS DES TRAVAUX.....	4
2	ORGANISATION DES TRAVAUX.....	6
2.1	CONSTITUTION D'UN CONSORTIUM D'EXPERTS.....	6
2.2	METHODOLOGIE RETENUE PAR LE CONSORTIUM.....	7
2.3	PRINCIPES D'ORGANISATION D'UN SNE.....	7
2.4	ORGANISATION DES MISSIONS.....	7
3	STRATEGIES POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTEMES NATIONAUX D'EVALUATION DANS QUATRE PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	9
3.1	DES CONSTATS PARTAGES.....	9
3.1.1	Des évaluations nombreuses, mais trop peu exploitées.....	9
3.1.2	... parce que ces évaluations ne sont pas assez « en prise » avec les problèmes effectifs des systèmes éducatifs.....	10
3.1.3	Les responsables de la politique éducative demandent trop peu aux évaluations.....	10
3.1.4	Des cellules chargées des évaluations qui ne bénéficient pas toujours de moyens suffisants et pérennes.....	10
3.2	DE GRANDES LIGNES DE RECOMMANDATIONS.....	11
3.2.1	Mieux définir et clarifier les composantes d'une politique d'évaluation.....	11
3.2.2	Se donner les moyens de construire un programme d'évaluations.....	11
3.2.3	Assurer un ancrage institutionnel clair et donner un mandat explicite aux structures en charge des évaluations.....	12
3.2.4	Donner à ces structures les moyens et la pérennité indispensables.....	12
3.3	LES RISQUES A EVITER.....	13
	ANNEXES.....	14

I Objectifs des travaux

Les missions ont été organisées par le PASEC dans le cadre du projet P130437 financé par la Banque Mondiale¹. Le PASEC a adressé en août 2014, un appel à candidatures à douze pays d'Afrique subsaharienne francophone² afin de les faire bénéficier d'un appui technique pour réaliser les étapes préalables à la mise en place d'un système national chargé de l'évaluation des acquis scolaires des élèves (voir cet appel en annexe I). Cet appel était ouvert aux pays, ne disposant d'aucun système national d'évaluation, mais aussi à ceux disposant déjà de cellules d'évaluation œuvrant dans ce domaine mais souhaitant solliciter un appui en vue de les renforcer ou d'optimiser leur fonctionnement. Il se situait dans la continuité de l'atelier sous régional sur la place de l'évaluation qui avait eu lieu en mai 2014, à Dakar.

Il y était précisé qu'un système national d'évaluation peut prendre des formes variées et avoir un champ de compétences très différent en fonction des objectifs poursuivis par le pays. Le paysage institutionnel peut affecter la forme prise par le système d'évaluation, c'est pourquoi l'appui technique proposé ne devait pas viser à favoriser un certain type de système d'évaluation au détriment d'un autre, le but étant de mener une réflexion collaborative avec les différents acteurs pour trouver la configuration la plus adaptée au contexte du pays.

Six pays ont présenté un dossier de candidature : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Mali, La République Démocratique du Congo et le Togo. La qualité des dossiers témoigne de l'importance du rôle de l'évaluation dans la mise en place des politiques d'éducation.

¹ PROJET P130437 – Réseau régional de l'Afrique subsaharienne francophone pour la Gouvernance axée sur les résultats dans le secteur de l'Éducation

² Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, RDC, Sénégal, Tchad et Togo

Trois types d'appuis ont été envisagés suite à l'étude des six dossiers par le PASEC.:

Création du SNE	Synergie des structures existantes	Renforcement institutionnel du SNE
Bénin et RDC	Burkina Faso et Mali	Burundi et Togo
<p>Il convient pour ces deux pays de mettre en place une cellule en charge de l'évaluation, dont le cahier des charges devra prendre en compte : les objectifs et les contours d'un premier plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ancrage institutionnel, - les profils du personnel, - le plan de financement 	<p>Ces pays possèdent déjà plusieurs structures en charge de l'évaluation. Il convient donc de créer une synergie entre ces structures.</p> <p>Il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - redéfinir le rôle de chaque structure, c'est-à-dire vérifier qu'il n'y ait pas qu'une simple juxtaposition entre les structures existantes - préciser leurs compétences respectives - définir un plan de financement. 	<p>Des SNE sont déjà en place dans ces deux pays. Il convient donc de les renforcer institutionnellement afin d'intensifier l'utilisation des résultats des évaluations dans les politiques éducatives. Les activités incluent la révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des objectifs, - de l'ancrage institutionnel. <p>Ainsi que définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des profils du personnel, - du plan de financement.

2 Organisation des travaux

2.1 Constitution d'un consortium d'experts

Pour réaliser les appuis techniques aux pays, le PASEC a constitué, au premier semestre 2015, un consortium de quatre experts qui ont été mandatés pour, dans un ou plusieurs des pays (voir les termes de référence de ce consortium en annexe2) :

- Définir ou clarifier (selon le cas) les missions du système national d'évaluation, son champ de compétences, son rattachement institutionnel, ainsi que ses interactions avec les autres directions du ministère de l'éducation ou d'autres ministères.
- Proposer une stratégie de mise en place ou de renforcement des systèmes nationaux d'évaluation des pays participants, comprenant un calendrier prévisionnel et des éléments de coût, cette stratégie pouvant, à terme constituer l'une des composantes de la politique d'évaluation du pays.

Dans tous les cas, il était spécifié que les SNE devraient, autant que faire se peut, intégrer l'évaluation du primaire et du secondaire, cette dernière contrainte restant un défi dans de nombreux pays où il existe deux ministères distincts pour le primaire et le secondaire.

Les experts retenus ont été les suivants :

- Said BELKACHLA, Consultant international, expert en planification et évaluation des systèmes éducatifs ;
- Satya BRINK, Consultante internationale, experte en recherche, analyse et conseil en stratégies politiques.
- Jean Claude EMIN, Membre du Comité Scientifique du PASEC et ancien sous-directeur de l'évaluation à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance en France.
- Christian NIDEGGER, National Project Manager PISA 2009 - 2012 – 2015 au Service de la recherche en éducation (SRED) de Genève.

Ce consortium a ainsi permis de rassembler des personnes aux expériences différentes, mais complémentaires.

2.2 Méthodologie retenue par le consortium

Une fois constitué ce consortium, une première réunion avec les quatre experts et trois membres de l'équipe technique du PASEC a permis d'organiser la coordination des travaux en définissant les principes de la conception d'un SNE et en arrêtant une méthodologie commune pour les missions d'une dizaine de jours à effectuer dans les pays.

2.3 Principes d'organisation d'un SNE

Ces principes (indicatifs et non pas normatifs) ont très largement guidé les propositions des experts :

Un système national d'évaluation doit être composé d'une cellule technique, mais aussi d'un comité (conseil), organe politique d'orientation, de partage et de diffusion.

Ce dernier, composé de parlementaires, de membres de la société civile, d'organisations syndicales, d'autres départements ministériels, etc., pourrait :

- être placé au niveau ministériel ;
- couvrir l'ensemble du système scolaire ;
- proposer des évaluations (questions, fréquence, grade, etc.) ;
- examiner la pertinence et le suivi des évaluations ;
- faire le bilan des réformes (redevabilité).

Quant à la cellule technique, en lien direct avec le ministre et les directions opérationnelles, elle devrait avoir pour mission d'être un opérateur des évaluations standardisées (nationales ou internationales), d'analyser, d'interpréter, de synthétiser et de diffuser ces évaluations et d'éclairer les décisions des politiques éducatives, elle devrait être organisée selon les principes suivants :

- être pérenne et cumulative ;
- mobiliser des compétences techniques, pédagogiques, sociologiques, psychologiques ;
- faire preuve de compétences en matière de communication ;
- avoir une autonomie scientifique et être en position de publiciser ses travaux et de discuter d'un programme de travail ;
- avoir accès au système statistique ;
- être en lien avec la recherche en éducation ;
- avoir un financement propre et régulier (ligne budgétaire dédiée).

2.4 Organisation des missions

Afin d'harmoniser au mieux le déroulement des missions et leur restitution, la trame générale d'un questionnaire a été mise au point ; on la trouvera en annexe3.

Ce questionnaire a été construit en fonction de l'objectif principal qui était de définir des stratégies de renforcement des dispositifs nationaux d'évaluation à large échelle (sur la base d'échantillons représentatifs) afin d'étayer le pilotage de la politique éducative. Mais, on pourra constater à la lecture des rapports relatifs à chacun des pays que les informations recueillies et les réflexions conduites ont généralement dépassé ce seul domaine pour s'intéresser également aux autres dimensions d'une politique d'évaluation : évaluation formative des élèves, examens, etc. (on trouvera en annexe 4, une présentation du rôle de l'évaluation dans le système éducatif, établie par Satya Brink, membre du consortium).

Il n'a évidemment pas toujours été possible de respecter à la lettre le questionnaire, étant donné le temps relativement court des missions et la non disponibilité de différents responsables dans certains pays ; il s'est, de plus, avéré très difficile de faire organiser des discussions collectives avec des panels d'interlocuteurs.

Par ailleurs, les conditions n'étaient réunies pour l'organisation de missions que dans quatre pays Bénin, Burkina Faso, Mali et Togo. On trouvera ci-dessous une synthèse des constats et recommandations réalisés dans ces quatre pays.

3 Stratégies pour le renforcement des systèmes nationaux

On a rappelé plus haut (cf. 1) que les situations des quatre pays appelaient des types d'appui qui pouvaient être différents. Il n'en demeure pas moins que les diagnostics établis lors des missions font ressortir des éléments communs aux quatre pays (et sans doute à bien d'autres).

3.1 Des constats partagés.

Ces constats sont plutôt négatifs ; ils concernent aussi bien les usages des évaluations que les conditions de réalisation de celles-ci. Ils seront peut-être jugés trop sévères par l'un ou l'autre des quatre pays, mais leur énumération permet d'attirer l'attention sur les faiblesses des politiques d'évaluation actuelles.

3.1.1 Des évaluations nombreuses, mais trop peu exploitées...

Dans chacun des pays, des évaluations standardisées des acquis des élèves ont été réalisées, mais elles sont finalement fort peu utilisées pour le pilotage du système.

Il n'y a pas de véritable stratégie de communication et les évaluations n'ont eu que peu d'écho médiatique. Leurs retombées politiques sont faibles. Les évaluations sont mobilisées pour constater un faible niveau de compétences et de connaissances des élèves, mais elles ne font l'objet que de peu de « travail en contexte » et « ne font pas système » ; elles ne sont pas mises en perspective avec les données (statistiques, résultats de recherches, etc..) disponibles sur les systèmes éducatifs. Par exemple, alors que les examens sont souvent l'objet d'interrogations et de doutes, aucun rapprochement n'est fait entre les acquis mesurés par les évaluations standardisées et les niveaux certifiés par ces examens.

Par ailleurs, les évaluations se succèdent sans s'inscrire dans la durée.

En bref, peu de « culture de l'évaluation » : la conduite de la politique éducative relève plus souvent de procédures de contrôle ou d'*a priori* que d'analyses issues d'évaluations (*evidence based*).

3.1.2 ... parce que ces évaluations ne sont pas assez « en prise » avec les problèmes effectifs des systèmes éducatifs.

Souvent conçues par des équipes extérieures financées par des bailleurs de fonds, les évaluations réalisées satisfont généralement la plupart des standards de qualité technique, mais restent trop « externes » relativement aux problèmes rencontrés par les différents systèmes éducatifs.

Ces problèmes sont connus par les responsables de la politique éducative, comme par exemple, le fait qu'une réforme curriculaire s'avère difficile à mettre en œuvre sur le terrain, mais les évaluations réalisées ne permettent, ni de mesurer l'importance de cette difficulté, ni de rechercher des moyens d'y remédier, faute d'avoir été conçues « sur mesure » pour ce faire.

La mise au point des « questionnaires de contexte » qui devraient permettre de mettre en regard les acquis des élèves et les caractéristiques des systèmes éducatifs sur lesquelles les responsables peuvent agir n'est souvent pas assez travaillée en fonction des spécificités du pays et de sa politique éducative.

3.1.3 Les responsables de la politique éducative demandent trop peu aux évaluations.

Il n'existe pas d'organisation institutionnalisée qui permette aux responsables des politiques éducatives (et à la société civile) de débattre, puis d'exposer leurs interrogations et leurs difficultés aux concepteurs des évaluations. Le même constat vaut d'ailleurs pour la recherche. Aucune instance politique ne discute, puis adopte, un programme des évaluations et des recherches à réaliser en fonction des problèmes rencontrés.

Or, comme évoqué ci-dessus, la pertinence des évaluations ne dépend pas seulement de la qualité technique de celles-ci, mais aussi – et peut-être surtout – de la qualité du dialogue qui doit s'instaurer entre les responsables de la politique éducative et ceux qui vont réaliser les évaluations et en analyser les résultats.

De plus, lorsque des « comités de pilotage » de la politique d'évaluation existent et fonctionnent effectivement, ils sont quasi-uniquement composés de responsables d'administration centrale, et donc peu ouverts sur les acteurs du système éducatif et la société civile. Les évaluations souhaitées par ces comités et/ou celles qui leur sont proposées peuvent ainsi se révéler peu pertinentes, et ceci d'autant plus que certains pays mettent en œuvre une déconcentration ou une décentralisation de leurs systèmes éducatifs.

3.1.4 Des cellules chargées des évaluations qui ne bénéficient pas toujours de moyens suffisants et pérennes.

Les cellules chargées des évaluations n'ont pas toujours de rattachement institutionnel explicite, ou ne connaissent qu'une existence sporadique ; elles sont trop souvent dispersées dans les structures ministérielles ou para ministérielles ; elles sont parfois dupliquées.

L'hétérogénéité des évaluations réalisées au coup par coup par des opérateurs extérieurs ne permet pas de réaliser des transferts de compétences vers des cellules nationales permanentes. Les moyens, tant humains

que matériels, consacrés aux évaluations sont généralement insuffisants, en quantité et en qualité, et ne bénéficient pas d'une garantie de pérennité.

L'inexistence d'un archivage organisé rend difficile la réflexion cumulative sur les résultats des évaluations successives, qui font trop rarement l'objet de synthèses.

3.2 De grandes lignes de recommandations.

Ces recommandations sont certainement à hiérarchiser de façon différenciée selon les pays, mais toutes devraient être prises en compte.

3.2.1 Mieux définir et clarifier les composantes d'une politique d'évaluation.

L'évaluation est un concept polysémique qui renvoie, si on ne le précise pas à des acceptions diverses. Il est essentiel de distinguer et articuler les différentes composantes de la politique d'évaluation :

Cette politique comprend l'évaluation que pratique le maître dans sa classe pour accompagner les apprentissages de ses élèves (évaluation formative), ou pour vérifier si ceux-ci ont bien acquis telle compétence ou telle connaissance (évaluation sommative), ainsi que l'évaluation certificative qui consiste, en fin de cycle ou de cursus, à délivrer un diplôme par le biais d'un examen. Ces dimensions « individuelles » de l'évaluation sont – de fait – pratiquées partout.

Elles permettent de **réguler** le système qui peut, grâce à elles gérer les carrières scolaires des élèves et leur délivrer des certifications reconnues. Mais elles ne permettent pas de **piloter** la politique éducative.

Il faut pour ce faire, mettre en place un dispositif centralisé et des procédures d'évaluation qui rendent compte de la capacité du système à atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Cette dimension « systémique » de l'évaluation doit se traduire par la mise au point d'un programme national d'évaluations, national au sens où il doit être conçu en fonction des objectifs et des problèmes spécifiques rencontrés par chaque système éducatif, et non pas dépendre de seules sollicitations extérieures.

3.2.2 Se donner les moyens de construire un programme d'évaluations.

Toutes les stratégies proposées insistent sur la nécessité d'un tel programme qui devrait d'abord être un programme politique, discuté et adopté par une instance à créer ou à renforcer.

Cette instance, qui devrait être présidée par le Ministre de l'éducation (ou co-présidée par les ministres, si le secteur de l'enseignement scolaire dépend de plusieurs ministères) devrait comprendre les responsables centraux, mais aussi les responsables déconcentrés du(des) ministère(s) ; elle devrait également être ouverte aux acteurs de l'éducation (représentants des enseignants, des autres personnels et des parents), ainsi qu'à la société civile.

Ses travaux (qui pourraient, pour un début, prendre la forme d'une « journée de l'évaluation », comme suggéré dans un des rapports) devraient s'appuyer sur une synthèse des données issues des évaluations déjà réalisées et sur les orientations envisagées pour la politique éducative dans les années à venir.

Le comité devrait également être en mesure de dialoguer avec les bailleurs de fonds qui seraient prêts à participer au programme d'évaluation, afin que les prestations proposées par ceux-ci soient les mieux adaptées.

La mise en forme du programme des évaluations devrait incomber aux structures chargées de réaliser les évaluations (voir ci-dessous en 3.2.3.) qui assureraient le secrétariat de cette instance politique.

Ce programme, pluriannuel, devrait comprendre aussi bien les évaluations nationales (mises en place pour le pays en fonction des problèmes rencontrés dans celui-ci) et les évaluations comparatives internationales, telles les évaluations proposées par le PASEC, qui permettent de porter un regard externe sur les systèmes éducatifs. L'expérience montre, en effet, qu'un pilotage efficace de la politique éducative suppose de combiner les enseignements tirés des unes et des autres.

3.2.3 Assurer un ancrage institutionnel clair et donner un mandat explicite aux structures en charge des évaluations

Ce programme d'évaluation devrait se concrétiser par un mandat de travail clair pour la ou les structures chargées de réaliser et analyser les évaluations.

Les recommandations quant à la configuration de cette ou de ces structures, quant à l'intérêt de s'appuyer ou non sur l'existant, sont évidemment différenciées (voir les rapports) en fonction de la situation spécifique de chaque pays, mais plusieurs remarques générales méritent d'être faites :

Il convient d'éviter de multiplier ces structures et leur « empilement » (la création de dispositifs « coiffant » d'autres structures risque de déresponsabiliser ces dernières). En tout état de cause, si ces structures sont multiples, leurs fonctions respectives doivent être explicitées de façon cohérente.

Le mandat de ces structures (ou de l'une d'entre elles, si elles sont plusieurs) doit comprendre le secrétariat de l'instance chargée de discuter et d'adopter le programme des évaluations. C'est le moyen de faciliter le nécessaire dialogue entre les responsables politiques et ceux qui vont concevoir et réaliser les évaluations. C'est aussi un moyen de motiver les responsables et les personnels de ces structures en attestant de l'importance politique de leurs fonctions, ce qui peut contribuer à stabiliser leur personnel.

3.2.4 Donner à ces structures les moyens et la pérennité indispensables.

Au-delà de la reconnaissance politique qui vient d'être évoquée, ces structures doivent disposer de moyens affectés, spécifiques et pérennes.

Il s'agit évidemment des moyens humains, matériels et financiers précisés dans chacun des rapports. Mais il s'agit aussi des moyens de mettre « en contexte » les évaluations réalisées. Il doit donc être clairement

précisé que les structures chargées des évaluations doivent avoir accès aux données statistiques sur les systèmes éducatifs, sur les résultats des examens, etc...

Il faut évidemment s'assurer qu'elles disposent de compétences qui doivent, si besoin, s'acquérir par des formations : il est manifeste que des formations en statistiques, en traitement de données et en éducativité (notamment s'agissant de l'utilisation des « modèles de réponse à l'item »), et éventuellement en analyse des systèmes éducatifs s'imposent dans certains pays. Le transfert de compétences devrait être un souci permanent des responsables et des partenaires techniques et financiers qui les appuient.

De même, elles doivent pouvoir faire preuve de compétences en matière de communication : une mise en forme des résultats de leurs travaux qui les rende accessibles aux responsables politiques et à la société civile est tout aussi importante que la qualité intrinsèque de ces travaux.

Elles doivent, enfin, disposer des moyens techniques de mémoriser et capitaliser les résultats des évaluations.

Par ailleurs, il n'y aurait que des avantages à ce qu'elles puissent bénéficier de l'apport d'un « conseil scientifique » comprenant des universitaires de la sous-région, voire des experts internationaux. Ce serait le moyen, à la fois, d'attester de la qualité de leurs travaux, d'entretenir leurs liens avec les milieux de la recherche, et d'inciter les institutions universitaires à contribuer aux évaluations du système éducatif.

3.3 Les risques à éviter

Comme indiqué au début de ce rapport, l'objectif général de l'appui technique à apporter en matière de système national d'évaluation, est d'« accompagner les pays participants dans leur réflexion pour mettre en place ou renforcer leurs systèmes nationaux d'évaluation, afin qu'ils soient à terme en mesure de mener leurs propres évaluations des acquis scolaires et ce en adéquation avec les besoins en informations du pays. ».

C'est en fonction de cet objectif qu'il convient d'apprécier les risques, en particulier :

- L'ajout de structures supplémentaires sans préciser l'ancrage institutionnel et les mandats de la structure ou des structures existantes (et dans ce dernier cas, sans préciser la répartition des compétences entre ces structures).
- L'absence de pérennité et l'insuffisance des moyens financiers et matériels et des moyens humains dotés des compétences techniques nécessaires, acquises si besoin par des formations en cours d'emploi.

Mais le risque majeur serait que les pays se dotent des moyens techniques et humains de réaliser des évaluations, mais que celles-ci restent « fermées » sur elles-mêmes, faute pour les responsables de la politique éducative de s'être impliqués dans leur conception, condition indispensable pour qu'ils en tirent des inflexions ou des orientations des politiques qu'ils conduisent.

Ce ne sont pas les évaluations en elles-mêmes, mais les usages que l'on en fait, qui permettent de piloter et d'améliorer les systèmes éducatifs.

ANNEXES

ANNEXE 1 – L'APPEL A CANDIDATURES AUX PAYS.....	15
ANNEXE 2 – LES TERMES DE REFERENCE DU CONSORTIUM D'EXPERTS.....	18
ANNEXE 3 – LA TRAME DU QUESTIONNEMENT.....	22
ANNEXE 4 – LE ROLE DE L'EVALUATION DANS UN SYSTEME EDUCATIF.....	26

Annexe I – L'appel à candidatures aux pays

Appel à candidatures en vue d'un appui technique pour la mise en place ou le renforcement de systèmes nationaux d'évaluation

Dans le cadre du projet P130437 financé par la Banque Mondiale³, et dans la continuité de l'atelier sous régional sur la place de l'évaluation qui a eu lieu en mai 2014 à Dakar, le PASEC organise un appel à candidatures auprès de douze pays d'Afrique subsaharienne francophone⁴ afin de faire bénéficier quatre d'entre eux d'un appui technique pour réaliser les étapes préalables à la mise en place d'un système national chargé de l'évaluation des acquis scolaires des élèves. Cet appel est ouvert aux pays ne disposant d'aucun système national d'évaluation, mais aussi à ceux disposant déjà de cellules d'évaluation œuvrant dans ce domaine mais souhaitant solliciter un appui en vue de les renforcer, ou d'optimiser leur fonctionnement.

I. Objectifs et résultats attendus

Un système national d'évaluation peut prendre des formes variées et avoir un champ de compétences très différent en fonction des objectifs poursuivis par le pays. En outre le paysage institutionnel peut affecter la forme prise par le système d'évaluation, aussi l'appui technique proposé ne vise aucunement à favoriser un certain type de système d'évaluation au détriment d'un autre, le but étant de mener une réflexion collaborative avec les différents acteurs pour trouver la configuration la plus adaptée au contexte du pays.

Objectif général :

- Accompagner les pays participants dans leur réflexion pour mettre en place ou renforcer leurs systèmes nationaux d'évaluation, afin qu'ils soient à terme en mesure de mener leurs propres évaluations des acquis scolaires et ce en adéquation avec les besoins en informations du pays.

Objectifs spécifiques :

- Définir ou clarifier (selon le cas de figure) les missions du système national d'évaluation, son champ de compétences, son rattachement institutionnel ainsi que ses interactions avec les autres directions du ministère de l'éducation ou d'autres ministères.
- Proposer une stratégie de mise en place ou de renforcement des systèmes nationaux d'évaluation des pays participants, comprenant un calendrier prévisionnel et des éléments de coût. Cette stratégie pourra à terme constituer l'une des composantes de la politique d'évaluation du pays.

L'appui technique sera réalisé par un consultant sélectionné par le PASEC et le pays bénéficiaire sur la base des objectifs assignés à sa mission et des besoins exprimés par le pays dans son dossier de candidature. Le consultant sera au service du pays et aura pour mission de faciliter les échanges entre acteurs, et de formaliser le résultat de ce travail de concertation sous la forme d'un document pouvant servir de base à la

³ PROJET P130437 – Réseau régional de l'Afrique subsaharienne francophone pour la Gouvernance axée sur les résultats dans le secteur de l'Éducation

⁴ Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, RDC, Sénégal, Tchad, Togo

création d'un SNE. Le calendrier de l'appui technique sera défini avec le pays une fois sa candidature validée.

Résultats attendus :

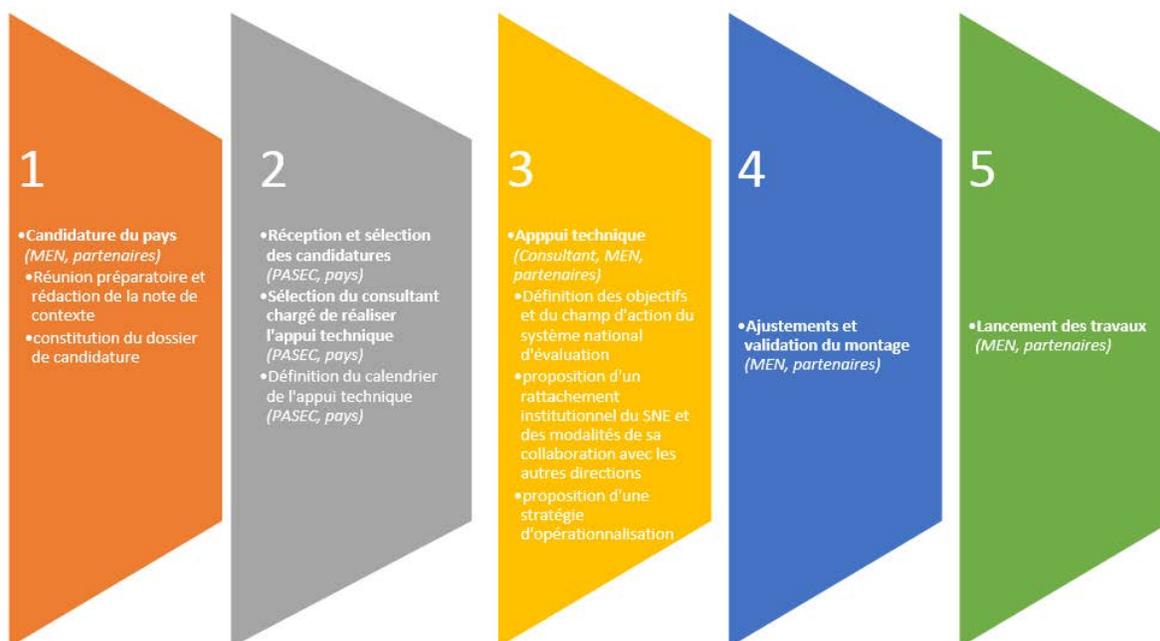
A la fin de l'appui technique,

- les missions du système national d'évaluation sont définies/clarifiées en concertation avec les différentes parties prenantes, et des propositions sont faites concernant sa composition et son fonctionnement.
- une stratégie de mise en place ou de renforcement du système national d'évaluation est proposée. Cette stratégie comprend un calendrier prévisionnel et des éléments de coût.

2. Phases du projet

L'appui proposé dans le cadre du présent appel à candidatures n'est qu'une étape de l'ensemble du processus visant la mise en place ou le renforcement d'un système national d'évaluation. Les étapes suivant l'appui technique seront entièrement prises en charge par le pays et ses partenaires, l'idée étant de favoriser une appropriation forte de la démarche par le pays. Il est donc nécessaire dès la formulation de la candidature de désigner un comité de suivi du projet dont le format et la composition sont laissés à l'appréciation du pays. Après l'appui technique et une fois l'architecture et les missions du système national d'évaluation définies ou clarifiées, ce comité sera en charge de mettre en œuvre le plan d'action arrêté pour la création ou le renforcement du système national d'évaluation. Le PASEC devra être tenu informé de l'avancée des travaux de ce comité.

Le schéma ci-après synthétise les principales phases du projet en précisant quels en sont les principaux acteurs.



3. Déroulement de l'appel à candidatures, critères de la sélection

Cet appel à candidatures s'adresse aux douze pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, RDC, Sénégal, Tchad, Togo.

Ce projet s'adresse en priorité aux pays ne disposant d'aucun système d'évaluation mais reste ouvert à ceux disposant de cellules d'évaluation nécessitant un renforcement.

Le degré d'engagement politique du pays dans la démarche constituera un critère important de sélection.

Dans le cadre de l'examen des candidatures, la collaboration avec d'autres partenaires techniques et financiers soutenant ce type d'activité sera recherchée. Dans ce but, les pays intéressés sont invités à organiser une réunion préparatoire avec les différentes parties prenantes afin de :

- Fédérer les acteurs intéressés par la démarche et mettre en place son comité de suivi ;
- Rédiger une note de contexte exposant les besoins du pays en matière de données relatives aux acquis scolaires et à la qualité de l'éducation et dans quelle mesure la mise en place d'un système d'évaluation pourrait répondre à ces besoins ;
- Faire un bilan des initiatives passées ou en cours en matière d'évaluation des acquis scolaires, et de mise en place de systèmes ou de cellules d'évaluation (temporaires ou pérennes), en mettant en évidence les enseignements à en tirer, et pour les initiatives en cours, de quelle manière elles pourront s'articuler au présent projet.

4. Composition du dossier de candidature et modalités de réponse

Le dossier de candidature devra comprendre :

- **Une lettre du ministre de l'éducation nationale** du pays formulant la candidature et désignant le comité de suivi du projet.
- **Le rapport de la réunion préparatoire**
- **Une note de contexte** (i) exposant les besoins du pays en matière de données relatives aux acquis scolaires et à la qualité de l'éducation, (ii) dans quelle mesure la mise en place d'un système d'évaluation pourrait répondre à ces besoins, et (iii) un bilan des initiatives passées ou en cours⁵ en matière d'évaluation des acquis scolaires ou de mise en place de systèmes ou cellules d'évaluation (temporaires ou pérennes) et les enseignements à en tirer pour le présent projet.

Les pays intéressés pour candidater sont invités à **manifeste leur intérêt** avant le 15 septembre à l'adresse suivante : aduroy@confemen.org.

Les dossiers candidatures devront être envoyés au plus tard le 10 octobre à pasec@confemen.org

Les questions peuvent être envoyées à l'adresse suivante : aduroy@confemen.org

⁵ Les responsables des projets en cours devront être informés de la présente initiative.

Annexe 2 – Les termes de référence du consortium d'experts

I. Contexte

Dans le cadre du projet PI30437 financé par la Banque Mondiale, et visant à renforcer l'utilisation des résultats issus des évaluations des acquis scolaires pour le pilotage et la réforme des systèmes éducatifs, un appel à candidatures a été lancé par le PASEC (Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN) afin de permettre aux pays de renforcer leurs systèmes nationaux d'évaluation (SNE). Cet appui s'inscrit également dans la continuité des recommandations de l'atelier des décideurs organisé en mai 2014 sur cette même thématique.

L'appel à candidatures a été lancé fin août 2014 et clôturé en octobre, les derniers dossiers ayant été transmis en décembre. Au total, six pays ont présenté un dossier de candidature : Le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, La RDC et le Togo. La qualité des dossiers témoigne de l'importance du rôle de l'évaluation dans la mise en place de politiques d'éducation. Alors qu'initialement seules quatre candidatures devaient être sélectionnées, une révision du budget, l'élevant désormais à 45 000 000 Franc CFA, a permis de proposer un accompagnement à tous les pays ayant soumis un dossier.

2. Besoins exprimés par les pays

Un certain nombre d'appuis ont été souhaités dans les dossiers de candidature. Ils peuvent être classés comme suit :

- Appui technique : des besoins de renforcement de capacités ont été exprimés dans chaque dossier. Ces besoins concernent en majorité la formation aux techniques d'évaluation, d'échantillonnage, à l'analyse des données, à la gestion de bases de données ou encore en communication. Ces besoins, bien que légitimes, n'entrent pas dans le cadre du présent accord d'appuis aux SNE. Ils ne pourront par conséquent pas être couverts par ce projet. En revanche, ils pourront faire l'objet de formations en renforcement des capacités pris en charge par le PASEC à partir de 2016.
- Appui financier : il a été question dans certains dossiers d'un appui financier pour l'acquisition de matériel informatique (machines et/ou logiciels). Cet appui ne peut également entrer dans le projet d'appuis aux SNE dans la phase actuelle. Cependant, il est prévu qu'un plan de financement soit effectué par les consultants pour chaque pays. Munies de ce document, les structures locales d'évaluation seront en mesure de proposer à leur Ministère et à des partenaires techniques et financiers un budget de fonctionnement de la structure (l'étude menée par le vif du sujet a montré que les structures d'évaluation existantes dans les pays ne disposaient pas de budget de fonctionnement et fonctionnaient sur des financements de projets extérieurs proposant des évaluations ponctuelles).
- Appui institutionnel : cet appui vise à définir ou renforcer les missions du SNE, son rattachement institutionnel, le profil de son personnel, ses interactions avec les autres structures en charge de l'éducation et ses coûts de fonctionnement. C'est sur ce type d'appui que le projet de création ou de renforcement des SNE devrait se focaliser.

3. Profil des pays

Suite à l'étude approfondie des six dossiers de candidature, trois types d'appuis ont été envisagés. Le tableau ci-dessous détaille ces appuis :

Création du SNE	Synergie des structures existantes	Renforcement institutionnel du SNE
Bénin et RDC	Burkina Faso et Mali	Burundi et Togo
<p>Il convient pour ces deux pays de mettre en place une cellule en charge de l'évaluation, dont le cahier des charges devra prendre en compte : les objectifs et les contours d'un premier plan d'action,</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ancrage institutionnel, - des profils du personnel, - le plan de financement (fonctionnement annuel). 	<p>Ces pays possèdent déjà plusieurs structures en charge de l'évaluation. Il convient donc de créer une synergie entre ces structures existantes. Les activités comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la redéfinition du rôle de chaque structure, c'est-à-dire vérifier qu'il n'y ait pas qu'une simple juxtaposition entre les structures existantes - la définition d'objectifs communs et complémentaires, - la définition du plan de financement. 	<p>Des SNE sont déjà en place dans ces deux pays. Il convient donc de les renforcer institutionnellement afin d'intensifier l'utilisation des résultats d'évaluation dans les politiques éducatives. Les activités incluent la révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des objectifs, - de l'ancrage institutionnel. <p>Egalement la définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des profils du personnel, - du plan de financement.

Par suite de l'instabilité et les conditions de sécurité au Burundi, ce pays n'est pas retenu dans la liste des pays qui feront l'objet d'un appui et d'une mission sur le terrain.

4. Objectifs de l'appui aux systèmes d'évaluations des pays participants :

L'objectif de l'appui est de contribuer à la création ou à la consolidation de structures pérennes d'évaluation, compétentes pour réaliser des évaluations des acquis scolaires et plus particulièrement de :

- Définir ou clarifier (selon le cas de figure) les missions du système national d'évaluation, son champ de compétences, son rattachement institutionnel ainsi que ses interactions avec les autres directions du ministère de l'éducation ou d'autres ministères.
- Proposer une stratégie de mise en place ou de renforcement des systèmes nationaux d'évaluation des pays participants, comprenant un calendrier prévisionnel et des éléments de coût. Cette stratégie pourra à terme constituer l'une des composantes de la politique d'évaluation du pays. Les SNE devront, autant que faire se peut, intégrer l'évaluation du primaire et du secondaire. Cette dernière contrainte reste un défi dans de nombreux pays où il existe deux ministères distincts pour le primaire et le secondaire.

Afin d'atteindre ces objectifs, la CONFEMEN propose la mise en place d'un consortium composé d'experts internationaux dont le mandat proposé pour ce consortium est décrit ci-dessous.

5. Missions, profils des experts et calendrier de travail :

a) Recrutement du consortium d'experts en charge du projet

- Rôle du consortium :

Le consortium d'experts aura à la fois la charge d'affiner et délimiter le travail d'expertise proposé dans le présent document, de produire les rapports définissant les systèmes d'évaluation des pays participants. Ces rapports seront validés avec le PASEC, la Banque Mondiale et les pays concernés.

- Profil des experts souhaités :

Les experts doivent témoigner d'une excellente connaissance des systèmes d'évaluations, de leurs objectifs et activités. Les experts doivent également témoigner d'une bonne compréhension du contexte institutionnel des pays en question afin de définir des SNE adaptés à chacun pour garantir un fonctionnement opérationnel dans l'espace et le temps. Ils doivent également pouvoir attester de connaissances avérées en montage institutionnel (que ce soit au niveau budgétaire ou fonctionnel/organisationnel).

b) Mission des experts

Phase 1 : Les experts seront invités dans un premier temps à travailler sur une cartographie des systèmes d'évaluation existant au niveau international afin de pouvoir proposer aux pays différents types d'instances pouvant s'adapter au mieux à leur contexte. Le PASEC mettra à disposition des experts une première cartographie des systèmes d'évaluation en place dans les pays participants et de leurs contextes. Les systèmes d'évaluation pris en compte dans ce projet ne concernent que la conception, la réalisation et l'analyse des évaluations en charge d'informer les politiques éducatives et non pas la conception des évaluations certificatives (les examens) ou bien encore celle des outils d'évaluation régulière en classe, etc. Ainsi, pour cartographier les systèmes d'évaluation existants il s'agira de :

- o Définir les différentes missions de ces systèmes et les niveaux éducatifs pris en charge par ces institutions (primaire, secondaire, universitaire...)
- o Définir leur rattachement institutionnel (à l'intérieur du Ministère / à l'extérieur du ministère mais rattaché au Ministère / rattaché à une institution de recherche, etc.)
- o Les types de profils des agents de ces systèmes d'évaluation.

Lors d'une réunion, le consortium se rencontrera pour :

- o Définir pour chaque pays quelles sont les options de systèmes d'évaluation pouvant satisfaire au mieux à leur contexte, afin que les pays puissent assez rapidement s'orienter sur une option donnée.
- o Définir de façon plus détaillée le contenu du rapport qui sera fait pour chaque pays.
- o Définir quel expert suivra tel ou tel pays, ainsi que le calendrier des missions dans chaque pays participant.

Phase 2 : Production des rapports d'implantation et de renforcement des SNE.

Lors de leurs missions dans les 6 pays, les experts devront produire un rapport unique pour chaque pays incluant :

- o la définition des objectifs généraux du SNE en articulation avec la politique nationale dans le domaine de l'évaluation
- o l'ancrage institutionnel de celui-ci,

- o Les contours d'un plan d'action sur 4 ans avec la liste des activités à mener (ce plan d'action devra être par la suite finalisé (détaillé) par le pays)
- o la définition des profils de postes,
- o les besoins en formation pour l'utilisation des résultats des apprentissages,
- o le budget de fonctionnement.

Phase 3 : Validation des rapports d'implantation ou de renforcement des SNE dans les pays participants.

Lors d'une réunion incluant le PASEC, la Banque Mondiale et le consortium d'experts, les rapports produits par les experts seront analysés et validés pour chaque pays.

Le rapport final des six pays doit être remis avant la fin 2015.

Annexe 3 – La trame du questionnement

Nous devons « partir de l'existant, pour proposer – en contexte – une organisation pérenne » de SNE :

Celle-ci doit être articulée en deux composantes (cf. les conclusions de notre rencontre à Genève):

- Un comité « politique », composé de parlementaires, de membres de la société civile, d'organisations syndicales, d'autres départements ministériels, etc., qui définissent les besoins en matière d'évaluations standardisées, et en tirent – ou non – des conclusions en matière de politique éducative.
- Une organisation technique ; une idée étant que les responsables politiques ne peuvent utiliser valablement des évaluations qu'à la condition « qu'un « opérateur national » maîtrise suffisamment la « technologie » de ces évaluations pour leur permettre d'étayer convenablement leurs décisions.

Notre questionnement devra donc porter sur les deux aspects, avec des interlocuteurs qui ne seront pas toujours les mêmes.

Il me semble que – pour autant que ce soit toujours possible – notre enquête devrait :

1. commencer par un questionnement des responsables politiques sur (leur(s) conception(s) des évaluations, la façon dont ils considèrent qu'elles doivent être réalisées, et ce qu'ils en attendent ;
2. se poursuivre par un repérage et une évaluation des organismes et des ressources pouvant constituer les bases de « l'organisation technique » (il s'agira surtout d'une évaluation, à partir du repérage dont nous disposons déjà) ;
3. et se terminer par un retour en direction des responsables politiques pour essayer d'apprécier les modalités d'organisation qui leur semblent réalisables (ou acceptables), et les évolutions qu'ils seraient prêts à accepter et mettre en œuvre pour y parvenir.

Pour 1 et 2, le mieux serait sans doute d'organiser le questionnement en partant des évaluations effectivement réalisées dans le pays (comme le fait l'enquête SABER), afin d'avoir des réponses concrètes, et pas seulement des considérations générales ou des souhaits. Ces enquêtes constituent – quoi qu'on puisse en penser – le « système national d'évaluation » actuel de chacun des pays.

Pour préparer la suite de nos propositions, il faudrait que nos interlocuteurs conçoivent que ces enquêtes peuvent « faire système » et ne les considèrent pas comme une suite d'enquêtes successives, réalisées et financées au gré des circonstances.

I. Premier questionnement des responsables politiques.

Il s'agit de(s) ministre(s) et, si possible, de parlementaires, de syndicalistes, de représentants de parents d'élèves, voire de journalistes qui suivent les questions d'éducation, etc., ainsi que des directeurs du ministère en charge de la politique éducative, et des responsables de l'inspection).

Une discussion particulière avec le(s) ministre(s) est indispensable, mais, pour les autres, il pourrait s'avérer utile –et économique du point de vue du temps – de réunir deux panels :

- o Syndicats, parents d'élèves, journalistes, éventuellement parlementaires,
- o Directeurs du ministère et responsables de l'inspection.

Le questionnement devrait permettre de clarifier trois questions :

- o les responsables éducatifs pensent-ils les évaluations standardisées comme un élément de leur politique éducative ou profitent-ils (plus ou moins activement) de propositions successives venues d'ailleurs ?
- o quel est leur degré de connaissance des modalités concrètes de réalisation et de validité des évaluations ?
- o quelle est leur conception de l'usage des résultats de ces évaluations ?

Les principaux thèmes à aborder (en s'appuyant sur les évaluations réalisées) :

- Qui a été à l'initiative de ces évaluations :
 - o Dans le cadre d'un programme ? si oui, défini par qui ?
 - o Sur proposition d'une organisation externe : PASEC, OCDE, BM, etc.
- Qui a financé ces évaluations ?
 - o Un bailleur de fonds
 - o Le budget « courant » de l'éducation ».
 - o Des crédits spécifiques dégagés pour l'occasion.
- A-t-on monté un Comité « politique » pour chacune de ces évaluations ?
- Qui a décidé de leur contenu ?
 - o Niveau, discipline, population cible, etc.
- Qui est intervenu dans leur conception ?
 - o Organismes nationaux permanents.
 - o Organisation montée pour l'occasion.
 - o Expertise externe « clef en mains ».
- Qui est intervenu dans leur organisation sur le terrain ?
 - o Organismes nationaux permanents.
 - o Organisation montée pour l'occasion.
 - o Expertise externe « clef en mains ».
- Qui est intervenu dans leur traitement ?
 - o Organismes nationaux permanents.
 - o Organisation montée pour l'occasion.
 - o Expertise externe « clef en mains ».
- Qui a eu la responsabilité d'en rédiger les résultats ?
 - o Organismes nationaux permanents.
 - o Organisation montée pour l'occasion.
 - o Expertise externe « clef en mains ».
- Les résultats ont-ils été présentés ? :
 - o A la presse ?
 - o Au parlement ?
 - o Aux « acteurs » de l'éducation ?
 - o Autres
- Par qui ?, sous quelles modalités ?
- Des exploitations complémentaires ont-elles été demandées ? Par qui ? A qui ?
- Qu'avez-vous tiré de ces évaluations ? Vous ont-elles semblé pertinentes :
 - o Quant au fonctionnement de votre système éducatif,
 - o Quant aux résultats de votre système éducatif
 - o Quant aux évolutions souhaitables de la politique éducative ?
- Quelle a été leur « plus-value » par rapport aux autres instruments dont vous disposez pour piloter la politique éducative.

Ensuite, pourraient venir quelques questions plus « ouvertes » :

- Leur opinion sur les enquêtes internationales comparatives.
 - Leur opinion sur les enquêtes nationales ;
 - Leurs besoins d'enquêtes plus fines (régionales, etc.)
 - L'intérêt respectif qu'ils peuvent voir aux unes et aux autres
 - Leur opinion sur ce que les enquêtes standardisées apportent par rapport aux examens ?
 - Sur qui devrait les réaliser ?
 - Quels Liens possibles entre évaluations standardisés et d'autres informations disponibles (statistiques, expertises antérieures, autres) ?
 - Sur qui devrait les financer ? ce que peut représenter ce financement sur un budget de l'éducation
 - Est-ce qu'une enquête est terminée lorsque paraît le rapport qui en est tiré ?
 - Qui leur semble devoir être associé à la conception, au suivi et à l'interprétation des résultats des évaluations standardisées ? (à moduler pour les pays qui ont déjà un « embryon » de Comité).
- Si cela est possible la discussion avec les deux panels pourrait être menée en deux temps un premier temps pour obtenir les réponses ci-dessus et un 2^e temps pour leur faire part de premiers éléments que nous avons relevé lors de ces entretiens.

2. Questionnement des « organismes et des « ressources ».

On peut s'inspirer ici de la liste des activités nécessaires à la réalisation d'une évaluation (cf. le référentiel AFNOR que je joins).

- la définition des objectifs de l'évaluation, son cadrage et ses objets ;
- la construction de l'instrument de mesure et des échantillons ;
- l'administration, la passation et la correction des tests ;
- l'analyse des résultats ;
- la publication et la valorisation des résultats.

Deux domaines me semblent devoir être explorés :

- L'appréciation des ressources disponibles (ainsi que des qualifications et de l'expérience, pour ce qui concerne les ressources humaines) pour chacune des activités. (Je ne le développe pas ici) et ce qu'ont effectivement été leurs interventions dans chacune de ces activités pour les différentes évaluations réalisées. Le « *turn over* » qu'ils peuvent connaître.
- La façon dont les organismes concernés conçoivent leur statut, leur rôle, voire leur devenir.
 - Leur position dans l'institution.
 - La façon dont ils se sentent considérés.
 - Leur conception de leur rôle : « éclairer » des décisions qui appartiennent aux responsables politiques ou directement responsables de la politique éducative ?
 - Ce qui leur semble leur manquer.
 - Les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.
 - Leur accès aux données statistiques
 - Leur ouverture sur la formation (la leur) et la recherche (universités).
 - Leur degré d'autonomie par rapport aux responsables politiques (publications, etc.)
 - Leur compétence en communication, vis à vis de la société civile, d'une part, et du monde de l'éducation, d'autre part.
 - Leur possibilité de pouvoir travailler sur le moyen et long terme

Un point important sera de repérer les concurrences et les double-emplois entre organismes.

3. Le retour auprès des responsables politiques.

Il me semble difficile de le formaliser dès maintenant :

Ce « retour » pourrait être préparé par une confrontation entre les constats que nous aurons faits lors des phases 1 et 2 et les principes sur lesquels nous nous sommes mis d'accord quant à l'organisation d'un SNE :

- Un comité politique :
 - être placé au niveau ministériel ;
 - couvrant l'ensemble du système éducatif ;
 - examinant la pertinence et le suivi des évaluations ;
 - proposant des évaluations (questions, fréquence, grade, etc.) ;
 - faisant le bilan des réformes.

- Une cellule (ou des organes organisés en cohérence ?) en lien direct avec le ministre et les directions opérationnelles avec pour mission d'être un opérateur des évaluations standardisées (nationales ou internationales), d'analyser, d'interpréter, de synthétiser et de diffuser ces évaluations et d'éclairer les décisions de politique éducative. Cellule conçue avec les principes suivants :
 - être pérenne et cumulative ;
 - mobilisant des compétences techniques, pédagogiques, sociologiques, psychologiques ;
 - faisant preuve de compétences en matière de communication ;
 - ayant une autonomie scientifique et étant en position de publiciser ses travaux et de discuter d'un programme de travail ;
 - ayant accès au système statistique ;
 - étant en lien avec la recherche en éducation
 - ayant un financement propre et régulier (ligne budgétaire dédiée).

La question du comité sera sans doute la plus délicate à aborder avec les ministres. (il y a cependant des pays dans lesquels un « embryon » d'un tel comité existe).

Quant à la question des moyens nécessaires à une cellule, il me semble qu'il faut la garder pour le rapport final, et s'en tenir lors de la fin de notre visite aux questions de principe de l'organisation d'un SNE dans les conditions de chaque pays.

Je ne pense pas – mais c'est à discuter – qu'à la fin de la « visite » d'un pays, il y ait à rendre compte à d'autres qu'aux autorités politiques (essentiellement le ministre.)

Annexe 4 – Le rôle de l'évaluation dans un système éducatif

Un système d'évaluation fonctionnel dans le secteur éducatif :

La principale fonction d'un système d'éducation bien conçu est de produire des éléments de preuve sur le secteur éducatif. Un système d'évaluation est un moyen par lequel la réussite scolaire de chaque élève peut être suivie au cours de la carrière scolaire. Ces données permettent de faire le bilan des réformes qui sont introduites au cours d'une année donnée de même que la mise en application de ces réformes dans toutes les écoles du pays. Au fil du temps, il est possible de mesurer les progrès accomplis dans l'amélioration de la qualité du système scolaire. Si des évaluations internationales sont incluses, il est possible d'obtenir un indicateur de référence du rendement du système éducatif national et au fil du temps mesurer le degré d'amélioration par rapport au rendement dans d'autres pays.

En général, le système d'évaluation du rendement scolaire repose sur quatre composantes : évaluations formatives, évaluations sommatives ou nationales, évaluations internationales et examens nationaux. Chaque composante complète les autres afin de donner une vue complète du rendement du système éducatif national. Le tableau ci-après présente les caractéristiques et la contribution de chaque composante du système d'évaluation et les preuves qu'il fournit. Tandis que celles-ci mesurent le rendement scolaire de l'élève, elles ne donnent pas assez d'informations diagnostiques à moins que des données supplémentaires ne soient ajoutées pour comprendre les facteurs qui ont un impact sur le rendement. (Tableau 2)

Tableau 1: Système complet d'évaluation du rendement d'un élève pour produire des preuves en vue de la prise de décision en matière d'éducation

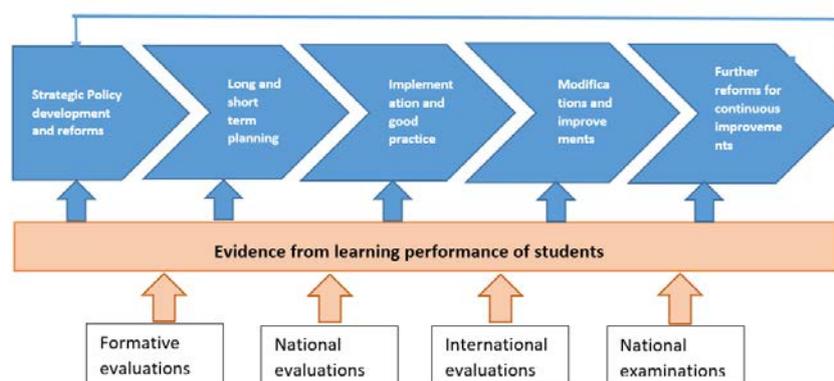
Évaluation du rendement scolaire de l'élève (avec ou sans questionnaires contextuels)			
Évaluations formatives	Évaluations sommatives ou nationales	Évaluations internationales	Examens nationaux sanctionnés par la remise de diplôme
<ul style="list-style-type: none"> Le but est de mettre en valeur le talent des élèves individuels et de préparer tous les élèves à la vie en assurant une norme acceptable dans les matières fondamentales. Il s'agit d'un important outil de diagnostic pour évaluer les progrès de chaque cohorte d'élèves. Pour créer des trajectoires d'apprentissage d'élèves et assurer des interventions en temps opportuns. Elles sont conduites sur <u>chaque</u> enfant, dans <u>chaque</u> classe, sur <u>chaque</u> matière et à <u>chaque</u> année scolaire. Par conséquent, il s'agit de la source de données la plus complète sur la scolarisation de tous les enfants. Elle est utilisée pour le diagnostic destiné à faire correspondre la pédagogie aux besoins des élèves et donner un feedback aux élèves sur leur rendement pour cette année. <p>Souvent, un modèle et un processus sont mis à la disposition des enseignants pour la comparabilité et les données peuvent être conservées dans une base de données nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le but est de s'assurer qu'à l'échelle nationale les élèves ont acquis les compétences de base durant les années scolaires. Elles sont conduites à des étapes d'apprentissage importantes pour mesurer le rendement national sur les matières fondamentales Il s'agit de tests standardisés, souvent conduits sur un échantillon d'élèves, mais rarement conduits sur tous les élèves d'une classe. Elles mesurent souvent le rendement en Lecture, Maths et Sciences Selon la méthodologie d'échantillonnage, les résultats peuvent fournir des informations sur le rendement national dans une matière fondamentale, mais elles comparent aussi le rendement par district ou école. Les données du questionnaire complémentaire permettent de faire une analyse explicative Les évaluations nationales sur les élèves ne fournissent pas un score pour chaque enfant Lorsque les évaluations nationales sont conduites à intervalles réguliers (2-3 ans), elles peuvent être utilisées pour faire le suivi du rendement et mesurer les tendances Il s'agit des évaluations sommatives les plus coûteuses et celles qui nécessitent le plus de ressources et elles devraient être utilisées avec attention dans la base d'informations factuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Le but est d'offrir une éducation aux enfants d'une nation en respectant une norme mondiale. Elles sont utilisées comme indicateur de référence et de comparaison du rendement de l'élève avec celui d'autres pays Il s'agit de tests standardisés et conformes à une norme mondiale, souvent en lecture, maths et sciences Elles sont conduites pour des classes spécifiques et souvent à des années ou moments particuliers Elles sont conduites en langues nationales et sont contrôlées pour éviter un biais culturel Les données sont collectées à partir d'un échantillon d'élèves en respectant un mode d'échantillonnage prescrit Il n'est <u>pas</u> possible d'obtenir les scores individuels d'un élève, mais le rendement national moyen est comparé à celle des autres pays participants Il y'a un questionnaire détaillé et un certain nombre d'études approfondies pour fournir des explications sur les tendances de rendement Il y'a un avantage supplémentaire tiré de l'apprentissage des expériences politiques d'autres pays 	<ul style="list-style-type: none"> Le but est d'évaluer les compétences des élèves à la fin d'une phase d'enseignement de manière standardisée Ils sont organisés pour décerner un diplôme à ceux qui ont obtenu une norme de performance acceptée Tous les élèves y sont soumis au même moment sur toutes les matières à la fin de la phase éducative Habituellement, ils ne comportent pas de questionnaire détaillé Bien que les données soient disponibles, elles sont rarement utilisées pour l'analyse, autrement que pour noter la proportion d'élèves à qui un diplôme a été décerné.

Le système d'évaluation est plus complet si les données des quatre types d'évaluation sont améliorées en plus des trois autres existantes qui permettront l'identification des facteurs qui expliquent les résultats de l'évaluation de la performance des élèves. Ce sont: (1) Les données administratives qui comprennent: les données sur les écoles (telles que le nombre d'écoles, la taille, le nombre de salles de classe, le nombre moyen d'élèves dans les salles de classe), les enseignants (tels que le nombre d'enseignants, le nombre d'enseignants qualifiés, le nombre d'enseignants formés) et le résultat de l'inspection des écoles qui répondent aux normes d'un environnement favorable à l'apprentissage, les écoles qui utilisent le programme) (2) l'évaluation des enseignants: Ceux-ci peuvent s'autoévaluer ou des évaluations plus formelles sont faites avec des récompenses ou reconnaissances etc., (3) les évaluations de programmes ou de projets qui analysent de manière précise les informations sur l'impact et l'efficacité d'un programme ou d'un projet.

Rôle d'un système d'évaluation dans le système éducatif

L'évaluation est une partie intégrante d'une politique de gestion de l'éducation car elle est un facteur essentiel dans les résultats. Ceux-ci qui se focalisent en particulier sur le rendement des élèves sont importants à chaque étape de gouvernance, de la politique stratégique à l'amélioration continue du système éducatif et couvrent l'enseignement du préscolaire au niveau supérieur. Les données telles que le nombre d'écoles ou le nombre d'enseignants ne fournissent pas assez de preuves sur les résultats du système éducatif et ne mesurent pas non plus la qualité par rapport à la quantité.

Illustration 1: Les résultats du système éducatif sur la base des évaluations



Principales caractéristiques des systèmes d'évaluation réussis basés sur l'expérience internationale:

- *Une stratégie nationale pour l'évaluation et un point focal pour la centralisation des données de l'évaluation.* la stratégie nationale comprend une variété d'évaluations savamment mise en place qui peut être consolidée pour fournir des analyses pertinentes sur la performance du système scolaire et les acquis scolaires des élèves dans ce système. Ces données seront consolidées et stockées dans un endroit central afin que plusieurs sources de données longitudinales soient utilisées dans les analyses pour fournir les meilleurs résultats en vue d'améliorer le système éducatif. Il en résulte un bon retour sur les investissements en matière d'évaluation, une plus grande probabilité de succès des réformes et une réduction des risques d'échec de projet.

Le gouvernement des États-Unis alloue des subventions aux États pour concevoir, développer et mettre en œuvre des systèmes de collecte de données longitudinales à l'échelle nationale en vue de saisir, analyser et utiliser les données générés des élèves de la maternelle en passant par le lycée jusqu'à l'université, et leurs effectifs sur le marché du travail.

Conformément à la loi américaine sur le Redressement et le Réinvestissement, un programme pour l'éducation à l'échelle nationale sur les données longitudinales a été lancé en 2005 aux États-Unis. Un tel système de collecte de données doit pouvoir consolider les données du préscolaire, du lycée et de l'enseignement supérieur ainsi que leurs effectifs sur le marché du travail. Le système doit inclure au minimum 12 éléments: (1) Un identifiant unique pour chaque élève qui lui permet d'être identifié individuellement (2) les écoles que l'élève a fréquentées, les caractéristiques démographiques et l'inscription aux programmes pour chaque élève (3) des informations sur la date d'inscription d'un élève, de son transfert, de son abandon de l'école ou de sa réception de diplôme (4) les résultats des élèves aux tests requis par la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire (5) les Informations sur les élèves qui n'ont pas été évalués par une note ou sur une matière (6) les résultats des élèves aux tests qui montrent leur aptitude à poursuivre des études supérieures (7) un moyen d'identifier les enseignants et de créer une synergie entre les enseignants et leurs élèves (8) des informations sur les relevés de notes des élèves, en particulier les cours suivis et les notes obtenues (9) des informations sur la performance des étudiants à l'université, notamment s'ils ont pris des cours de renforcement (10) Des informations pour savoir si les élèves au lycée sont préparés à la réussite à l'université (11) un système d'audit de la qualité, de la validité et de la fiabilité des informations (12) la possibilité de partager des informations du préscolaire jusqu'aux études supérieures.

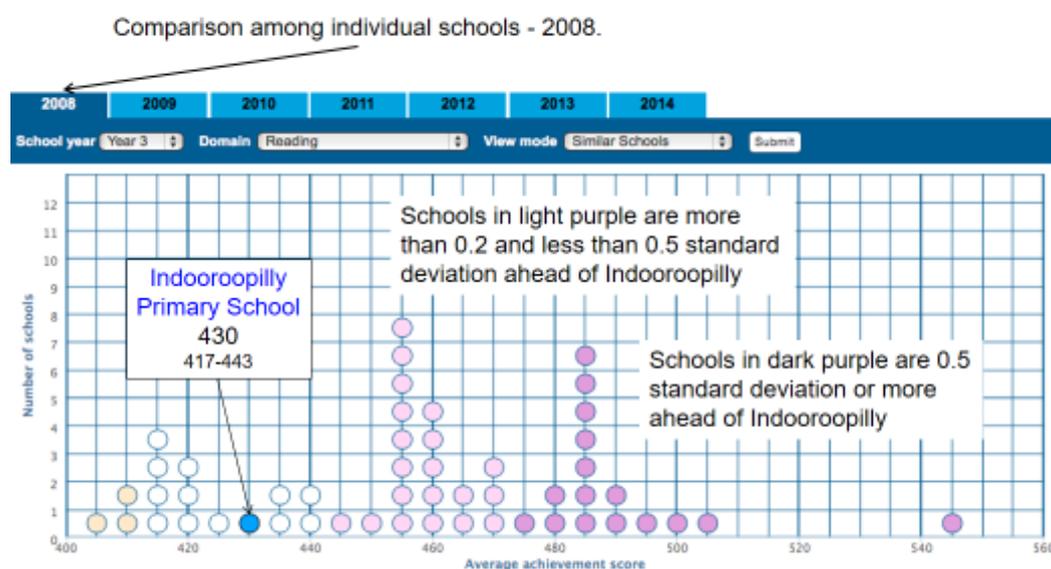
Ces informations complètes, permettent le suivi des réformes et l'ajustement des politiques pour le développement d'un système éducatif réussi. Ces données vont fournir des informations sur les élèves d'une classe à une autre, et ainsi déterminer s'ils sont sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme de sorte que les lycées puissent préparer leurs élèves à réussir à l'université et intégrer le marché du travail. Les informations peuvent également aider à identifier les enseignants efficaces et renforcer ainsi ceux qui sont en difficulté.

- *Se placer dans la perspective d'un apprentissage permanent:* l'éducation est un processus cumulatif et ne se termine pas nécessairement par un diplôme à un stade particulier. Les recherches ont montré l'importance de l'apprentissage dans les années préscolaires ainsi que les compétences en mathématiques et alphabétisation qui serviront plus tard. Les problèmes qui apparaissent durant le cursus scolaire doivent être résolus à temps opportun afin d'éviter que les élèves abandonnent l'école ou que leurs niveaux de performances ne baissent puisqu'ils évoluent d'un système scolaire à un autre. Encourager la diversité de l'apprentissage va produire un pool de capital humain avec les compétences requises pour l'économie en expansion. Exemple: le Canada avait le National Learning Policy Research division au sein du ministère et qui s'est appuyé sur plus d'une douzaine d'enquêtes et d'évaluations nationales et internationales qui ont fourni des résultats sur le développement du capital humain depuis les tout-petits jusqu'aux adultes.

- *Promouvoir des décisions fondées sur l'expérience (evidence based) dans l'éducation au niveau personnel, à l'école, au niveau national et régional:* Ceci implique une culture de l'évaluation du système éducatif en (1) intégrant les décisions émanant des données d'évaluation dans les documents de planification et du budget (2) en veillant à ce que les bonnes réformes soient adoptées par les ministères de l'éducation qui permettront d'accroître le taux de réussite dans les plus brefs délais, en fonction des résultats des élèves. (2) la diffusion des informations au niveau de chaque école et dans les régions.
- *Organiser une base de données intégrée, fondée sur plusieurs sources:* la base de données intégrée est composée de trois parties. (1) La possibilité de suivre le cursus scolaire d'un enfant et la mise en place d'un enseignement taillé sur mesure afin d'assurer l'amélioration de son rendement scolaire. (2) la possibilité de suivre le rendement des cohortes d'élèves dans les écoles du pays. (3) La possibilité de consolider les données des évaluations, des examens et des études spéciales qui permettront aux enseignants et aux chefs d'établissements d'apporter des réponses pédagogiques appropriées aux enfants.

L'Australie publie des informations sur le résultat scolaire de chaque enfant en classe, à l'école et à travers les rapports publics. (Illustration 2)

Illustration 2: Les informations publiées sur le site *My School* sur les résultats scolaires en Australie



Le site *My School* fait des comparaisons dans 51 écoles avec des élèves qui ont les mêmes rangs socio-éducatifs. (Le nombre requis pour faire des comparaisons d'écoles, est de 60, mais, pour les écoles qui ont dépassé le maximum, il y'a un critère supplémentaire pour s'assurer que toutes les écoles choisies pour faire la comparaison ont les mêmes indices socio-éducatifs, on peut citer le cas de Indoороopilly).

La comparaison de 2008 est publiée. Sur le site en direct, les noms, les moyennes et les marges d'erreur de chaque école sont révélés lorsque le curseur est déplacé sur le nom de l'école.

Le mauve clair indique une école avec une moyenne d'écart type compris entre 0,2 et 0,5 mieux qu'Indooroopilly. Le mauve foncé indique une école à 0,5 d'écart type ou plus.

Mettre à disposition ces informations, permet au directeur d'une école comme Indooroopilly d'identifier les écoles qui ont besoin d'apprendre des politiques et pratiques intéressantes et d'entamer des discussions avec ces écoles.

Illustration 3. En Australie, le site Web Smart fournit des informations sur chaque élève et des conseils pour l'enseignant.

The screenshot shows the 'Student Analysis' section of the Web Smart interface. It displays the profile of Emma Wood, a 10-year-old female student, and her performance on the 2015 NAPLAN (Student Year 5) Reading test. The test results are summarized as follows:

Question No	Description	Difficulty	Band	Response Type	Correct	Response Chosen
17	Genre: identifies the text type of a folktale.	15	6	Valid	✗	2
18	Main idea: identifies the purpose of a folktale.	20	6	Valid	✗	2
19	Inference: interprets a situation in the first sentence of a nar	17	6	Valid	✗	3
20	Direct locate: locates information in a narrative.	26	7	Valid	✓	1
21	Inference: interprets a figurative description in a narrative.	13	5	Valid	✓	1
22	Inference: interprets a character's response to an event in a	31	7	Valid	✗	4
23	Inference: interprets the effect of a word in a narrative.	23	6	Valid	✓	3

Emma Wood answered 13 of the 39 questions incorrectly. This display shows, item by item, in the test which she answered correctly and which incorrectly and which incorrect response she had chosen.

En outre, le site Web Smart (Illustration 3) fournit en particulier des informations pédagogiques sur la façon d'améliorer le rendement de chaque enfant. La page qui montre les détails du rendement "d'Emma Wood" révèle que, malgré son niveau relativement élevé en lecture de NAPLAN 3, sur le test de lecture NAPLAN 5 elle a raté 13 sur les 39 questions. Chaque question est affichée avec sa difficulté et on vérifie si les réponses "d'Emma Wood" étaient correctes ou incorrectes. Chaque élève ou bien même toute une école peut suivre des liens qui proposent des stratégies d'apprentissage pour remédier à ces faiblesses.

- *Des ressources humaines appropriées et un budget pour une équipe permanente dédiée à l'évaluation et à la recherche:* Il est important d'avoir une équipe spécialisée dans l'évaluation et la recherche et qui sera le point focal pour des données sûres au fil du temps. Les personnes qui travaillent dans une telle équipe sont généralement des gestionnaires de données, des spécialistes du sondage, des statisticiens et des chercheurs analystes qui ont une expérience avérée dans l'enseignement. Ils fournissent régulièrement des informations fiables pour la prise de décision. Une telle équipe pourrait être logée au sein du ministère ou comme une équipe indépendante liée au ministère. Quelle que soit la situation, une telle équipe doit s'assurer que le personnel est permanent et que les évaluations sont régulièrement planifiées et financées. Par exemple, le Conseil d'évaluation de l'éducation en Finlande est une organisation similaire qui soutient le ministère de l'Éducation.